

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service du sport et des loisirs

18-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2023

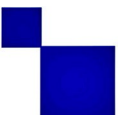
OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE MASCULINE DE RUGBY 2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX PORTEURS DE PROJETS – CONVENTION – AVENANTS.

La Coupe du monde de rugby masculine aura lieu en 2023, année du 200^e anniversaire de l'invention de ce sport par William Webb Ellis, du 8 septembre au 21 octobre, moins d'un an avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Le Stade de France accueillera 10 matchs de la compétition parmi les plus prestigieux, dont le match d'ouverture, deux quarts de finales, les deux demi-finales et la finale.

Le 30 septembre 2021, le Département a approuvé un plan départemental d'accompagnement autour d'un programme d'actions pour les habitants, agents et partenaires du Département, pour faire de ce grand événement sportif un tremplin d'accès à l'emploi, et un levier de développement de la pratique rugbystique.

Pour valoriser ce programme d'actions, il a été conclu le 7 juillet 2022 une convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public France 2023 précisant les engagements de chacun. Elle permet notamment au Département d'utiliser la marque « France 2023 » avec la nomination « Département hôte » et de bénéficier d'accès privilégiés à la billetterie pour les matchs au Stade de France.

L'accueil de cet évènement constituant un moment fort de la promotion de cette discipline sur notre territoire, le Département entend également encourager sa valorisation en contribuant à l'impulsion et à la mise en place d'initiatives départementales. Pour ce faire, le Département prévoit une intervention pluriannuelle exceptionnelle, en vue de soutenir des projets d'accompagnement autour de la Coupe du Monde de Rugby 2023, avec une enveloppe de 150 000 € prévue en 2023. Seront soutenues dans ce cadre les actions innovantes et spécifiques à destination :



- du public scolaire : rencontres sportives pour les élèves et notamment les collégiens, projets et outils pédagogiques dédiés à destination des enseignants...;
- des publics éloignés de l'offre sportive : jeunes des quartiers prioritaires de la ville (QPV), jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), personnes en situation de handicap, personnes âgées, pratique féminine, sport santé... ;
- du mouvement sportif et du grand public : découvertes des rugbys, célébrations, projets culturels....

Une attention particulière sera portée sur l'équilibre des projets au regard des publics ciblés, notamment ceux relevant des compétences obligatoires du Département, ainsi que les projets relayant les dispositifs territorialisés de France 2023.

Un comité départemental d'animation, coordonné par le comité départemental de rugby et regroupant le mouvement sportif, les collectivités, les associations scolaires et l'état local (éducation et sport) impliqués dans l'événement s'est constitué. Il permet de faire émerger et de recueillir les projets sportifs autour de la coupe du monde répondant aux objectifs précités puis de les présenter au Département.

Pour rappel en 2022, 18 projets portés par les acteurs du rugby (comité départemental et clubs) et du sport scolaire (Union nationale du sport scolaire (UNSS), Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et associations sportives de collèges) et à destination des différents publics ciblés ont déjà pu bénéficier d'une aide financière, pour un montant total de 141 000 €.

Au regard de ce bilan et compte-tenu de l'arrivée de l'événement sur le territoire à la rentrée, seront accompagnés prioritairement en 2023 les projets de type mobilisation / célébration et ceux à destination des publics éloignés de la pratique sportive.

Dans ce cadre 12 projets ont été présentés au Département. Vous en trouverez le tableau récapitulatif en annexe. L'aide par projet est plafonnée à 15 000 € et la participation du Département ne peut excéder 80 % du coût total du projet, hors contribution volontaires. Le projet doit se dérouler pour tout ou partie sur le territoire.

En complément de cet accompagnement, il est également proposé de conclure un partenariat avec la commune de Saint-Denis, ville hôte de la Coupe du Monde, pour la mise en œuvre conjointe d'un programme d'animation et de valorisation de l'évènement intitulé « la Mêlée », prévoyant notamment l'organisation d'un rugby village qui sera mis en place pendant toute la durée de la compétition en cœur de ville.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- D'ALLOUER aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour la mise en place de projets d'accompagnement :

- **Collège Georges Politzer – La Courneuve**
Du rugby à l'olympisme, les élèves de Politzer partent à la rencontre de la culture rugbystique 8 295 €
- **Rugby club de Noisy-le-Grand**
Village rugby 2023 15 000 €
- **Cinémas 93**
Ciné-mêlée 4 000 €

• Commune de Tremblay-en-France	
Coupe du monde de rugby pour toutes et tous	15 000 €
• Espérance sportive de Stains – section rugby	
Été ovale à Stains	7 750 €
• Commune de Livry-Gargan	
Livry-Gargan en ovalie	15 000 €
• commune de Saint-Denis	
Rugby S'cool	15 000 €
Rugby Style	15 000 €
• Rugby olympique de Pantin	
Pantin et la Seine-Saint-Denis, terres de rugby :	
transformons l'essai	15 000 €
• Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 93)	
Écol'Ovale	10 000 €
• Association sportive du collège Robespierre – Epinay-sur-Seine	
L'Ovalie d'Épinay	2 325 €
• Association des sportifs de l'Université Paris 13	
Five All Sup 93	3 400 €

- D'ALLOUER une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 100 000 euros à la commune de Saint-Denis pour la mise en place de rugby villages, lieu de célébration pendant toute la durée de la coupe du monde, dans le cadre du programme d'accompagnement « La mêlée » ;

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec la commune de Saint-Denis dont le projet est ci-annexé ;

- D'APPROUVER les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 93),
- Cinémas 93 ;

- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
la conseillère départementale déléguée,

Zaïnaba Saïd-Anzum

PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE RUGBY 2023 (3e vague)

Organisme(s)	Nom du projet	Description du projet	Thématique	Nombre de bénéficiaires	Localisation	Calendrier	Budget prévisionnel	Demande de subvention	Subvention proposée	Part de l'aide en %
Collège Georges Politzer à la Courneuve	« Du rugby à l'Olympisme, les élèves de Politzer partent à la rencontre de la culture rugbyistique »	Profiter de la Coupe du Monde en France pour développer et promouvoir durant toute l'année scolaire l'activité rugby au sein de l'établissement : - organisation de tournois inter-classes et inter-collèges - organisation de visites du Stade de France et de Marcoussis - organisation de sessions d'initiation au rugby fauteuil - intervention d'athlètes de haut niveau, etc...	o public scolaire : élèves de 5e et 4e	300	La Courneuve	o 8 septembre à 21h : projection au collège du match d'ouverture France / Nouvelle-Zélande o octobre / novembre : visite du Stade de France o janvier / février : visite de Marcoussis o avril : animations et tournoi interclasses pendant la semaine olympique o juin : animations et tournoi interclasses pendant la journée olympique o tout au long de l'année : cycles rugby pour l'AS et en EPS + rencontres de top 14	10 369 €	8 295 €	8 295 €	80
Rugby Club de Noisy-le-Grand	Village Rugby 2023	En partenariat avec la Ville la club organise un village rugby ouvert au grand public qui se tiendra sur le parvis de la mairie. Au programme : retransmission des matchs sur écran géant, animations et ateliers sur terrain gonflable et pelouse synthétique, création d'un marché artisanal en lien avec les artisans et commerçants locaux, expositions photos, etc... En parallèle du village sont également prévus de mai à octobre une coupe du monde des quartiers, un tournoi scolaire pour les CM1/CM2, et un job dating en partenariat avec Pôle Emploi et la Ligue Ile-de-France de rugby.	o grand public o public scolaire o public prioritaire	2000 personnes par match	Noisy-le-Grand	o Actions quartier : de Mai à septembre : coupe du monde des quartiers durant la coupe du monde - 50 jeunes au final de quartiers QPV + 250 jeunes durant Noisy PLage (3 tournois sur les 3 premiers weekend de juillet) o Actions scolaire : de Mai à Octobre avec un tournoi scolaire durant la coupe du monde 5 à 6 écoles avec les CM1-CM2 o Job dating : 28 septembre (Du stade à l'emploi) en partenariat avec la ligue IDF, pôle emploi pour 200 jeunes en moyenne + une autre date à définir avec un autre partenaire en cours de sélection o 24 dates pour le village rugby avec retransmission et marché artisanal : 08 + 09 + 10 + 14 +16 + 17 + 21 + 23 + 29/09 et 01 + 06 + 07 + 14 + 15 + 20 + 21+ 27 + 28/10	64 490 €	15 000 €	15 000 €	23
Cinéma 93	Ciné-mêlée	Programmation d'une dizaine de séances dans les salles de cinéma du réseau Cinéma 93, grâce à la constitution d'un corpus spécial rugby. Intitulé « Ciné-Mêlée », le projet tendra à la fois à valoriser le geste sportif, tout en soulevant les nombreuses thématiques traversant le rugby : la pratique féminine, la lutte contre les stéréotypes, la mixité sociale, la barrière des langues, le rapport au territoire, etc. Chaque séance sera accompagnée par un intervenant professionnel (cinéaste, journaliste, athlète...). Parmi les films retenus figurera notamment le documentaire de Yohan Guignard issu de la résidence « Artistes et Sportifs Associés » labellisée Olympiade Culturelle et tournée au club de Bobigny.	o grand public	non précisé	Tout le Département	o de juin à octobre 2023 29 juin : diffusion du film Les Louves de Bobigny au Ciné 104 à Pantin	5 850 €	4 000 €	4 000 €	68
Tremblay-en-France	« Coupe du Monde de Rugby pour toutes et tous »	En partenariat avec le club de rugby « Terre de France », la municipalité propose un projet « Coupe du Monde de Rugby », où il s'agit de faire rimer rugby, sport et culture durant plusieurs mois dans toute la ville afin de valoriser l'image de la ville dans sa contribution aux grands événements, promouvoir la pratique du rugby sur son territoire, développer la fraternité, la convivialité et la solidarité, encourager les sorties et les pratiques familiales. Les initiatives majeures envisagées afin d'impulser une cohésion, d'associer les jeunes, les familles et l'ensemble de la population à ce moment fort de fraternité, de solidarité, de fête, de convivialité : - Des initiations et rencontres rugby en direction des centres de loisirs, scolaires, structures jeunesse et maisons de quartiers ; - Des pratiques inclusives avec les foyers médicalisés et les EPAHD ; - Des animations rugby sur l'espace public ; - L'animation des pôles commerciaux et d'événements festifs ; - La retransmission de deux matches dont le match d'ouverture et la finale ; - L'exposition/acrochage aux abords du terrain de rugby.	o grand public o public scolaire o public prioritaire	non précisé	Tremblay-en-France	o diffusion sur écran géant du match d'ouverture le 8 septembre et de la finale le 28 octobre o journées rugby à la micro-faïe du centre culturel Yves Montand le samedi 7 octobre (tournoi du jeu de société rugby 15, haka des élèves de danse du conservatoire, diffusion à 18h30) o Chaque week-end et pendant la période des vacances scolaires, sur des lieux identifiés (Gare du Vert Garland, Parc Urbain, Place de l'Odéon, Vieux Pays, pieds d'immeubles) un mini-village rugby sera installé pour y proposer des initiations rugby, quizz, et défis rugby. o 12 octobre : Job dating (du stade vers l'emploi) en partenariat avec la Ligue IDF et pôle emploi	64 000 €	15 000 €	15 000 €	23
ES Stains Rugby	Été Ovale à Stains	Interventions dans les différents quartiers de la ville selon un calendrier définis pendant la période des vacances d'été en développant le partenariat avec la municipalité et les associations des différents quartiers ciblés (Clos Saint Lazare, Moulin Neuf, Cité Jardin...) Cette action doit permettre de promouvoir et valoriser le club de rugby au travers de rencontre du public dans les quartiers par des animations : présentation de la section rugby, pratique de l'activité avec des ateliers... Lors des interventions dans les quartiers le club amènera du matériel et louera une structure gonflable afin de pouvoir valoriser l'action lors de son passage et le rendre visible. Ces temps d'animation déboucheront sur la création d'équipes de quartier qui se rencontreront sur le terrain de rugby en fin de mois de juillet et en fin de mois d'août. Ces 2 grands moments doivent permettre de valoriser le rugby et de promouvoir la Coupe du Monde de Rugby en France.	o public prioritaire : jeunes des OPV	250	Stains	o juillet et août 2023	9 750 €	7 750 €	7 750 €	79
Livry-Gargan	La Ville de Livry-Gargan en Ovale	Sur le volet mobilisation/célébration la Ville prévoit de retransmettre au sein de l'Espace Jules Verne (d'une capacité en configuration tribune de 270 places assises) le match d'ouverture du 8 septembre 2023 opposant la France à la Nouvelle Zélande. Le club de rugby animera en amont de la diffusion un atelier rugby sur l'espace public, puis prendra en charge la buvette. Des animations avec des quizz et des maillots et goodies à gagner seraient également organisés et 270 drapeaux seraient distribués aux spectateurs. Les collégiens des classes CHAM qui participent au projet et la mêlée du coeur » chanteraient les hymnes des deux équipes. Selon le parcours de l'équipe de France, ce dispositif serait reconduit pour la demi-finale et la finale. Sur le volet cadre de vie la Ville, via le service des espaces verts propose comme thématique pour les prochaines confections des différents massifs végétaux le rugby. Sur le volet culturel, de nombreux ateliers, expositions sont prévus en lien avec les différentes structures de la Ville (Médiathèque, centre culturel Yves Montand, conservatoire, micro-folie, etc...) Enfin sur le volet périscolaire un projet sera mené au sein de tous les accueils de loisirs, soit environ 150 enfants qui suivront des stages s'étalant sur six semaines sur le rugby, les règles, le vocabulaire. Le service animation périscolaire souhaite que ce projet puisse avoir pour finalité un tournoi intercentres qui se déroulerait le mercredi 18 octobre 2023.	o grand public o public scolaire o public prioritaire	non précisé	Livry-Gargan	o diffusion sur écran géant du match d'ouverture le 8 septembre o plantations : de fin juillet à fin septembre o atelier street art : août o médiathèque René Cassin : grand quizz le 30 septembre o du film « mercenaire », atelier flocage de t-shirt et de sac en tissu, atelier incrustation 3D) o diffusion du film Invictus au cinéma le dimanche 8 octobre o grand tournoi inter centres de loisirs le mercredi 18 octobre 2023	20 456 €	15 000 €	15 000 €	73
Rugby S'cool		Saint-Denis, ville hôte de la Coupe du Monde, a développé un programme d'accompagnement intitulé "la M Mêlée" intégrant 8 grands projets autour des valeurs du rugby, de la promotion de la discipline permettant d'associer toutes les parties prenantes autour de cet événement. Le projet Rugby S'cool consiste eu une initiation au rugby dans les écoles primaires de Plaine Commune. Celui-ci a débuté par une initiation dans les écoles de février à Juin 2023 puis se clôture par une rencontre finale le 9 Juin au Stade Annexe du Stade de France. Journée entière d'animations : ateliers, jeux et matchs de « rugbytouch », partagés en 2 demi-journées au programme identique avec pique-nique, Repas de tous les élèves, en même temps, dans les tribunes du stade de France et visite entre 12h et 14h des vestiaires des joueurs avec photo souvenirs pour chacune des classes, t-shirt et goodies pour tous.	o public scolaire : élèves de CM1 et CM2	2500	Saint-Denis / Plaine Commune	o 9 juin 2023	36 500 €	15 000 €	15 000 €	41
Rugby Style		Saint-Denis, ville hôte de la Coupe du Monde, a développé un programme d'accompagnement intitulé "la M Mêlée" intégrant 8 grands projets autour des valeurs du rugby, de la promotion de la discipline permettant d'associer toutes les parties prenantes autour de cet événement. Le projet Rugby Style consiste en des animations rugby dans les quartiers de la ville en lien avec le club de rugby et parrainé par un joueur international Demba Bamba. Le programme : - 7 Journées Rugby dans les quartiers du 27 Mai au 8 juillet 2023 - 5 fêtes de quartier avec Fil Rouge Rugby du 3 juin au 10 juillet	o public prioritaire : jeunes des OPV	non précisé	Saint-Denis	o 08/07/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier Franc Moisin o 27/05/2023 13h30-19H Rugby style + Fête de quartier + Fête de la maison de quartier + plus grande table du monde o 03/06/2023 13h30-19H Promotion et animation autour du rugby + Tournois des quartiers CD 93 o 09/06/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier stade de France o 17/06/2023 13h30-19H Promotion et animation autour du rugby + Tournois des quartiers CD 93 o 18/06/2023 13h30-19H Promotion et animation autour du rugby + Tournois des quartiers CD 93 o 24/06/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier Cosmonaute o 25/06/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier Pleyel o 01/07/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier SFC o 08/07/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier La plaine o 08/07/2023 13h30-19H Rugby Style + fête de quartier Franc Moisin o 09/07/2023 13h30-19H Promotion et animation autour du rugby + Tournois des quartiers CD 93 o 10/07/2023 13h30-19H Promotion et animation autour du rugby + Tournois des quartiers CD 93	38 700 €	15 000 €	15 000 €	39
Rugby Olympique de Pantin	« Pantin et la Seine-Saint-Denis, terres de rugby – Transformons l'essai ! »	Ce projet repose sur trois axes : - une dispositif de découverte de l'évènement à travers la découverte du rugby « hors stade » durant l'été, en partenariat avec la Ville pour les projets d'animation sur l'espace public, et en partenariat avec Sequens pour les projets d'animation en pied d'immeubles ; - la création d'une fanzone au sein de la Sand Fabrik pour assister à deux matchs de poule du XV de France et aux matchs des phases finales ; - la mise en place d'une campagne de communication grand public qui popularise ces événements et la Coupe du Monde (affichage, réseaux sociaux, flyers...)	o grand public o public prioritaire	3500	Pantin	o juillet et août 2023 : organisation de 24 temps d'animation dans les parcs (Courtilières, Diderot, Stalingrad, Barbusse), sur la place de la Pointe et au pieds de certains groupes d'immeuble du groupe Sequens (lot 51 et 148 Jaurès) o diffusion sur grand écran de deux matchs de l'équipe de France (vendredi 8 septembre, vendredi 6 octobre à 21h à chaque fois), les deux jours de quarts de finale (samedi 14 et dimanche 15 octobre à 17h et 21h), les deux demies finales (vendredi 20 et samedi 21 octobre à 21h) et la finale le 28 octobre à 21h, auxquels pourraient s'ajouter la petite finale le vendredi 27 octobre si l'équipe de France devait y figurer	27 679 €	15 000 €	15 000 €	54
USEP 93	"Ecol'Ovale"	Le projet « Ecol'Ovale - Rugby » va consister à organiser des rencontres de rugby pour les élèves de CM en partenariat avec les clubs du département volontaires. Dans toutes les écoles élémentaires volontaires de Seine-Saint-Denis ce projet prévoit la mise à disposition de matériel (kits pédagogiques) dans les écoles et la possibilité aux classes participantes d'aller voir un match de la Coupe du Monde de Rugby en septembre-octobre 2023.	o public scolaire : classes de CE2, CM1 et CM2	4000	Tout le Département	o Entre septembre 2022 et novembre 2022 : Inscription. Chaque enseignant inscrit sa classe sur le site de la DSDEN 93. o Décembre 2022 : Quizz rugby en ligne N°1 o Janvier 2023 : Distribution des kits pédagogiques par école (matériel sportif) o Entre janvier 2023 et juin 2023 : Mise en oeuvre d'un cycle d'apprentissage jeux collectif vers le rugby. o Mars 2023 : Quizz rugby en ligne N°2 o Mai 2023 : Quizz rugby en ligne N°3 et rencontres de circonscriptions « Rugby »	18 100 €	10 000 €	10 000 €	55
Association sportive du collège Robespierre à Epinay-sur-Seine	L'Ovale d'Epinay	Participation au Tournoi international de rugby scolaire de Narbonne du 26 au 29 septembre 2023	o public scolaire : élèves de l'option rugby	15	Epinay-sur-Seine	o du 26 au 29 septembre 2023	2 898 €	2 325 €	2 325 €	80
Association des sportifs de l'Université Paris 13	"Five All Sup 93"	Tournoi de rugby à 5 touché mixte entre les établissements supérieurs du département. Seront invités tous les BTS, IUT, Ecoles post bac et les universités lors d'un grand tournoi festif en l'honneur de la coupe du monde 2023. 20 équipes dispatchées en 4 poules de 5, représenteront les 20 pays qualifiés.	o public scolaire : étudiant.e.s	200	Drancy	o le dimanche 11 juin 2023 au stade Guy Moquet	6 400 €	3 400 €	3 400 €	53
							305 192 €	125 770 €	125 770 €	41

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 93 006 Bobigny Cedex représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel, agissant en vertu de la délibération n° de la Commission permanente du Conseil départemental n° du

Ci-après dénommé le Département,

ET :

La Commune de Saint-Denis, sise Hôtel de Ville, BP 269, Saint-Denis Cedex, représentée par Monsieur le Maire, Mathieu Hanotin, en application d'une délibération du Conseil Municipal du

N° SIRET : 21930066200018

Ci-après dénommée la Commune de Saint-Denis

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

CONSIDÉRANT que la Coupe du monde de rugby masculine aura lieu en 2023, année du 200^e anniversaire de l'invention de ce sport par William Webb Ellis, du 8 septembre au 21 octobre, moins d'un an avant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris et que le Stade de France accueillera 10 matchs de la compétition parmi les plus prestigieux, dont le match d'ouverture, deux quarts de finales, les deux demi-finales et la finale ;

Par délibération du 30 septembre 2021, le Département a ainsi adopté un plan départemental d'accompagnement autour d'un programme d'actions à destination des habitants, agents et partenaires du Département, pour faire de ce grand événement sportif un tremplin d'accès à l'emploi, et un levier de développement de la pratique rugbyistique. ;

Pour valoriser ce programme d'actions, il a notamment été conclu le 7 juillet 2022 une convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public France 2023 précisant les engagements de chacun. Elle permet notamment au Département d'utiliser la marque « France 2023 » avec la nomination « Département hôte » et de bénéficier d'accès privilégiés à la billetterie pour les matchs au Stade de France.

L'accueil de cet évènement constituant un moment fort de la promotion de cette discipline sur

notre territoire, le Département entend également dans ce cadre encourager sa valorisation en contribuant à l'impulsion et à la mise en place d'initiatives départementales.

C'est pourquoi le Département et la commune de Saint-Denis, « ville hôte », entreprennent de proposer de nombreuses actions à destination notamment des jeunes publics. Les deux collectivités ont un intérêt commun à s'associer afin de coordonner leurs actions à destination des habitants de la Seine-Saint-Denis, en vue de favoriser la réussite de l'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023 sur le territoire départemental et d'en recueillir ainsi conjointement les retombées, en termes de dynamisme sportif et social, de valorisation de leur image et de développement qualitatif de cette discipline ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Denis, riche de sa politique sportive et de son mouvement associatif local développe en effet un projet d'accompagnement à la faveur d'un rugby pour tous, éducatif, éthique et pérenne ; qu'ainsi, la mise en commun de certains dispositifs et une mutualisation des moyens sont nécessaires pour permettre la mise en place, par les deux collectivités, de programmes d'accompagnement de l'événement, à la fois ambitieux et soucieux d'une gestion efficace des deniers publics. Et que les parties ont décidé de se rapprocher afin de définir les contours d'un partenariat équilibré, bénéfique pour les deux collectivités dans des proportions similaires et fondé sur des valeurs partagées ;

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE DÉPARTEMENT, compte tenu de la demande formulée par la Commune de Saint-Denis, souhaite lui apporter son soutien.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'un partenariat entre le Département et la commune de Saint-Denis, relatif à l'accompagnement de la Coupe du monde de rugby 2023.

L'objectif de cette convention est de fixer les actions communes et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter de la date de sa notification par les deux parties et s'achève le 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Actions spécifiques

Les parties s'engagent à travailler de concert et à coordonner certains de leurs dispositifs, énoncés au présent article, de manière à développer des actions, liées à l'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023, harmonisées et fondées sur des valeurs partagées.

ARTICLE 3.1 : Le Département

Le Département s'engage à mettre en œuvre son dispositif d'accompagnement de la Coupe du monde de rugby 2023 sur tout le territoire. Il s'appuie pour cela sur un Comité Départemental d'Animation, coordonné par le Comité départemental de rugby, qui doit permettre l'émergence et la construction d'actions d'accompagnement spécifiques liées aux enjeux de la promotion et du développement du rugby en Seine-Saint-Denis. Ce programme s'articule ainsi autour des thématiques suivantes :

- publics éloignés de l'offre sportive: jeunes des QPV, jeunes de l'ASE, personnes en

- situation de handicap, personnes âgées, pratique féminine, sport santé... ;
- public scolaire : rencontres sportives pour les élèves et notamment les collégiens, projets et outils pédagogiques dédiés à destination des enseignants...
- mouvement sportif : projets destinés à la promotion de l'évènement en lien avec les clubs du territoire...
- grand public : projets festifs portés par des communes du territoire, projets culturels....

Dans ce cadre, le Département s'engage à soutenir le programme d'accompagnement de l'évènement mis en place par la commune de Saint-Denis intitulé « **la mêlée** », et plus spécifiquement les projets suivants :

- **Rugby S'Cool** : initiation au rugby pour 2500 élèves dans les écoles primaires de Plaine Commune de février à juin 2023 clôturée par une rencontre finale le 9 juin au Stade Annexe du Stade de France.
- **Rugby Style** : animations rugby festives dans tous les quartiers de la ville de mai à juillet 2023 en lien avec le club et parrainé par un joueur international Demba Bamba.
- **Rugby Village** : pilier du programme d'animation, cette zone festive et conviviale permettra d'accueillir les habitants du territoire, les supporters et les visiteurs avant et après les matchs. Situé au pied de la Basilique et à dix minutes du Stade de France, il comprendra : un village des partenaires, un espace scénique, un marché des terroirs, une zone de diffusion, des animations sportives, un espace food and beverage, etc.

ARTICLE 3.2 : La Commune de Saint-Denis

Dans le cadre du dispositif mis en place par la commune de Saint-Denis pour l'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023, la commune de Saint-Denis s'engage à organiser l'ensemble de son programme d'animation intitulé « la Mêlée » et y favoriser la visibilité du Département, en particulier au sein du rugby village au moment de la compétition.

ARTICLE 4 : Les engagements réciproques

ARTICLE 4.1 : Le Département

Le Département a décidé de contribuer financièrement au programme d'actions proposé par la commune de Saint-Denis pour l'accompagnement et l'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023.

La contribution financière du Département est affectée à la réalisation des manifestations d'écrites à l'article 3.2.

À ce titre, le Département versera une subvention de **130 000 euros** à la Commune de Saint-Denis, répartie comme tel

- **Rugby Village la « Mêlée »** : 100 000 euros
- **Rugby S'Cool** : 15 000 euros
- **Rugby Style** : 15 000 euros

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

ARTICLE 4.2 : la Commune de Saint-Denis

La Commune s'engage à mettre en place les dispositions suivantes :

Visibilité pour le Département

Relai de la campagne « Terre de rugby » via l'affichage

- Affichage d'un visuel de campagne « Terre de rugby », valorisant la promotion du rugby à l'échelle du département et non des villes, au format 120x176 sur 35 faces sur les panneaux affichage ville à partir du 11/09 jusqu'au 2/10/2023.

- Affichage d'un visuel de campagne « Terre de rugby », valorisant la promotion du rugby à l'échelle du département et non des villes, au format 32x45 sur 100 faces sur les panneaux affichage ville à partir du 11/09 jusqu'au 2/10/2023.

Modalités d'application :

Selon le format, le visuel doit être différent. Les emplacements 120x176 et 32x45 étant sur le même panneau : exclusion de la possibilité de doublon de deux visuels identiques sur le même panneau d'affichage.

L'impression et la livraison des affiches à l'Hôtel de ville de Saint-Denis est à la charge du Département.

Relai de la campagne « Terre de rugby » via print

Promotion du visuel de campagne via l'insertion d'une affiche en pleine page au sein du livret relayant le programme du Village Rugby, qui sera encarté au sein du numéro du Journal de Saint-Denis, dont la parution est prévue pour le 28 août 2023.

Visibilité de la marque « Seine-Saint-Denis Terre de rugby »

Volet print : Intégration du logo du Département sur ses supports de communication dédiés à l'ensemble du programme d'animation de la Coupe du Monde de Rugby 2023, précédé de la mention « soutenu par ».

Volet digital : La ville de Saint-Denis s'engage à tagguer le Département sur ses publications diffusées sur les réseaux sociaux dédiées à l'ensemble du programme d'animation de la Coupe du Monde de Rugby 2023, accompagné de la mention « soutenu par ».

Diffusion du film promotionnel du département

Diffusion du film promotionnel du Département sur l'écran du Village Rugby.

La ville de Saint-Denis ne peut s'engager sur l'attribution de créneaux de diffusion arrêtés.

Mention du Département dans les communiqués de presse

Mention du Département dans les communiqués de presse dédiés à l'ensemble du programme d'animation de la Coupe du Monde de Rugby 2023 accompagnée de la mention « soutenu par ».

Stand au sein du village des partenaires

Mise en place d'un carré institutionnel ponctuel dédié au Département (voir avec DGEP).

Habillage village

Positionnement de 6 oriflammes et 8 banderoles à minima au sein du village sur des espaces stratégiques à déterminer ensemble comme autour de la scène, du stand institutionnel, des entrées, de l'espace animations sportives.

Créneaux sur la scène principale

Le Département pourra également disposer de créneaux sur la scène principale afin de :

- permettre la restitution de projets d'accompagnements,

- permettre à des jeunes talents de se produire durant la manifestation,
- participer à l'élaboration d'une programmation culturelle dédiée, notamment en lien avec l'Olympiade culturelle.

La programmation, les dates et les horaires de passage seront à définir avec le coordinateur qui sera désigné par la commune de Saint-Denis.

Accès au village

La commune, avec un système à définir avec le Département, réserve l'entrée du village à 500 séquano-dionysiens, hors St Denis, durant chacun de ses jours d'ouverture.

Marché du terroir

La commune s'engage à intégrer des partenaires du InSeineSaintDenis aux exposants du marché de terroir, liste à définir avec le Département.

ARTICLE 5 : Respect de l'image des parties

Chaque partie s'engage à ne pas nuire à l'image, à la réputation et au prestige de l'autre partie, et ce, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 6 : Assurances – Responsabilités

La Commune de Saint-Denis exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La Commune de Saint-Denis devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

ARTICLE 7 : Bilan et évaluation

La Commune de Saint-Denis s'engage à fournir, au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe 1 de la présente convention.

L'annexe 1 de la présente convention décline les objectifs du projet et les modalités de bilan et d'évaluation.

Le Département procède, conjointement avec la Commune de Saint-Denis, à l'évaluation des conditions de réalisation du projet auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local pour le Département conformément à l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 8 : Restitution de la subvention

Le Département peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées,

en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par la Commune de Saint-Denis.

La Commune de Saint-Denis s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de la Commune de Saint-Denis était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à la Commune de Saint-Denis.

ARTICLE 9 : Contrôle de l'administration

Le Département contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la subvention n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Il peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la subvention. Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le Département, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 7 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. La Commune de Saint-Denis s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 10 : Avenants à la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le Département, après délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, et par la Commune de Saint-Denis. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 : Règlement des litiges

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

ARTICLE 13 : Liste des annexes

Annexe 1 - Bilan – Évaluation

Fait à Bobigny le _____ ,

en 3 exemplaires,

Pour le **Département**
le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général des services,

Pour la **Commune de Saint-Denis**
le maire

Olivier Weber

Mathieu Hanotin

Annexe 1

Bilan - Évaluation

La subvention

Objectif(s) :

- Permettre l'appropriation, par la population de la Seine-Saint-Denis et en particulier par les jeunes, de l'événement « Coupe du monde de rugby 2023 » accueilli sur le territoire.

Public(s) concerné(s) :

Les jeunes de Seine-Saint-Denis

Effets attendus :

Donner au public l'occasion de découvrir l'événement en lui-même et de participer à des actions éducatives autour des rugbys (tournois, débats, restitutions sur le village rugby, etc.).

Localisation de l'action de l'Association ou du projet soutenu (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

Tout le département

Modalités de mise en œuvre (incluant les moyens financiers et humains) :

Croisement de dispositifs,

Bilan (suivi, impacts)

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de projets et de participants
- Répartition Garçons/Filles
- Répartition des participants selon leur provenance

AVENANT À LA CONVENTION DU 16 DÉCEMBRE 2021 RELATIF À L'AIDE AUX PORTEURS DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 93 006 BOBIGNY CEDEX représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n ° du

Ci-après dénommé le Département,

ET :

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP93), association loi 1901, domiciliée 8, rue Claude Bernard 93 000 Bobigny, représenté par son président, Monsieur Romain Zuliani, dûment habilité.

N° SIRET : 399 222 199 000 32

Ci-après dénommée l'Association,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

CONSIDÉRANT que par une convention d'objectifs et de moyens signée le 9 décembre 2021, le Département et l'association USEP 93 ont défini les conditions dans lesquelles le Département apporterait son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts ;

CONSIDÉRANT la volonté du Département de faire de l'accueil de la Coupe du monde de rugby masculine 2023 un moment fort de la promotion de cette discipline sur notre territoire, et d'encourager la valorisation de cet événement en contribuant à l'impulsion et à la mise en place d'initiatives départementales au profit du plus grand nombre : public scolaire, publics éloignés de l'offre sportive, mouvement sportif et grand public ;

CONSIDÉRANT que l'association entend développer et mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2022 un projet intitulé « Ecol'Ovale - Rugby » ;

CONSIDÉRANT que l'association a formulé auprès du Département une demande afin de soutenir ce projet ;

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE DÉPARTEMENT, compte tenu de la demande formulée par l'Association et de son projet associatif, souhaite également apporter son soutien à ce projet ;

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention du 9 décembre 2021 afin de préciser les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre avec le projet réalisé de manière complémentaire à cette convention.

Article 2 - Activités, actions et engagements de l'Association et du Département

L'article 2 de la convention est complété de la façon suivante :

« Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les objectifs généraux de politiques publiques du Département mentionnés en préambule, le projet suivant, conformément aux objectifs et obligations suivantes :

- *Mise en place du projet « **Ecol'Ovale - Rugby** » dont l'objectif consister à organiser des rencontres de rugby pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 en partenariat avec les clubs du département volontaires.*

Ces objectifs et obligations sont repris à l'annexe I, dont la vocation est de préciser les modalités de suivi et d'évaluation, et qui fait partie intégrante de la convention.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention ».

Article 3 - Conditions de détermination de la subvention

Le Département attribue une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de **10 000 euros** affectée à la réalisation du projet « **Ecol'Ovale - Rugby** » pour l'année 2023.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Article 5 - Durée et entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prendra effet au jour de sa notification à l'Association par le Département, après transmission au représentant de l'État dans le département de la délibération l'accompagnant et signature des deux parties de la convention.

Article 6 - Liste des annexes

Annexe 1 - Bilan – Évaluation

Fait à Bobigny le _____, en 3 exemplaires

Pour le **Département**,
le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général des services,

Pour **l'USEP 93**
le président,

Olivier Veber

Romain Zuliani

Annexe 1

Bilan – Évaluation

La subvention

Objectif(s) :

- Le projet « Ecol'Ovale - Rugby » va consister à organiser des rencontres de rugby pour les élèves de primaire en partenariat avec les clubs du département volontaires. Dans toutes les écoles élémentaires volontaires de Seine-Saint-Denis ce projet prévoit la mise à disposition de matériel dans les écoles et la possibilité aux classes participantes d'aller voir un match de la Coupe du Monde de Rugby en septembre-octobre 2023.

Localisation de l'action de l'Association ou du projet soutenu (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

- Tout le Département

Public(s) concerné(s) :

- Ce projet s'adresse aux classes de CE2, CM1 et CM2 du département

Effets attendus :

- Avec cet évènement, c'est l'opportunité pour les élèves de construire des apprentissages par la pratique de l'EPS et de s'approprier la culture du rugby, avec ses valeurs, son histoire, son langage, ses règles ; l'expérience vécue prendra alors sens puisqu'elle s'appuiera sur la connaissance, la réflexion et l'échange autour des valeurs du rugby

Modalités de mise en œuvre (incluant les moyens financiers et humains) :

Tous les CPC EPS du département seront concernés par le projet ainsi que les salariés de l'USEP 93.

Bilan (suivi, impacts)

Impacts envisagés :

- Le nombre d'enseignants formés
- Le nombre d'élèves qui auront participé aux rencontres sportives
- Le nombre de clubs partenaires

Indicateurs quantitatifs :

- Le nombre de projets mis en place sur les circonscriptions.
- Le nombre d'enfants intégrés dans les clubs du département.
- Le nombre de clubs partenaires.
- Le nombre de postes d'ambassadeurs créés.

[La mise en œuvre de cette annexe peut être concrétisée par l'Association, soit sous la forme d'un document particulier présenté au Département lors des discussions de bilan, soit sous la forme d'un ajout intégré à son propre bilan d'activités]

**AVENANT À LA CONVENTION DU 16 MAI 2022 RELATIF
À L'AIDE AUX PORTEURS DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023**

ENTRE :

Le Département de la Seine-Saint-Denis, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 93 006 Bobigny Cedex représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n ° du ,

Ci-après dénommé le Département,

ET :

L'association **Cinémas 93**, association loi 1901, domiciliée au 87 bis, rue de Paris – 93 100 Montreuil, représentée par sa présidente, Madame Anne Huet, dûment habilitée.

N° SIRET : 410 171 920 00045

Ci-après dénommée l'Association,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

CONSIDÉRANT que par une convention d'objectifs et de moyens signée le 16 mai 2022, le Département et l'association Cinémas 93 ont défini les conditions dans lesquelles le Département apporterait son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre conformément à ses statuts ;

CONSIDÉRANT la volonté du Département de faire de l'accueil de la Coupe du monde de rugby masculine 2023 un moment fort de la promotion de cette discipline sur notre territoire, et d'encourager la valorisation de cet événement en contribuant à l'impulsion et à la mise en place d'initiatives départementales au profit du plus grand nombre : public scolaire, publics éloignés de l'offre sportive, mouvement sportif et grand public ;

CONSIDÉRANT que l'association entend développer et mettre en œuvre de juin à octobre 2023 un projet intitulé « Ciné-Mêlée » ;

CONSIDÉRANT que l'association a formulé auprès du Département une demande afin de soutenir ce projet ;

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LE DÉPARTEMENT, compte tenu de la demande formulée par l'Association et de son projet associatif, souhaite également apporter son soutien à ce projet ;

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention du 16 mai 2022 afin de préciser les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'association entend mettre en œuvre avec le projet réalisé de manière complémentaire à cette convention.

Article 2 - Activités, actions et engagements de l'Association et du Département

L'article 2 de la convention est complété de la façon suivante :

« Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les objectifs généraux de politiques publiques du Département mentionnés en préambule, le projet suivant, conformément aux objectifs et obligations suivantes :

- *Mise en place du projet « Ciné-Mêlée » dont l'objectif consiste à organiser la programmation d'une dizaine de séances dans les salles de cinéma du réseau Cinémas 93, grâce à la constitution d'un corpus spécial rugby.*

Ces objectifs et obligations sont repris à l'annexe I, dont la vocation est de préciser les modalités de suivi et d'évaluation, et qui fait partie intégrante de la convention.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention ».

Article 3 - Conditions de détermination de la subvention

Le Département attribue une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de **4 000 euros** affectée à la réalisation du projet « Ciné-Mêlée » pour l'année 2023.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Article 5 - Durée et entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prendra effet au jour de sa notification à l'Association par le Département, après transmission au représentant de l'État dans le département de la délibération l'accompagnant et signature des deux parties de la convention.

Article 6 - Liste des annexes

Annexe 1 - Bilan – Évaluation

Fait à Bobigny le _____, en 3 exemplaires

Pour le **Département**,
le président du Conseil départemental,
et par délégation,
le directeur général des services,

Pour l'association **Cinémas 93**
la présidente,

Olivier Veber

Anne Huet

Annexe 1

Bilan – Évaluation

La subvention

Objectif(s) :

- Le projet va consister à *organiser la programmation d'une dizaine de séances dans les salles de cinéma du réseau Cinémas 93, grâce à la constitution d'un corpus spécial rugby.*

Localisation de l'action de l'Association ou du projet soutenu (quartier, commune, département, région, territoire métropolitain) :

- Tout le Département

Public(s) concerné(s) :

- Ce projet s'adresse au grand public

Effets attendus :

- le projet tendra à la fois à valoriser le geste sportif, tout en soulevant les nombreuses thématiques traversant le rugby : la pratique féminine, la lutte contre les stéréotypes, la mixité sociale, la barrière des langues, le rapport au territoire, etc

Modalités de mise en œuvre (incluant les moyens financiers et humains) :

- acquisition des droits de diffusion des œuvres cinématographiques
- rémunération de l'équipe salariée de l'association
- rémunération et prise en charge du transport des intervenants artistiques et/ou sportifs

Bilan (suivi, impacts)

Impacts envisagés et indicateurs quantitatifs:

- nombres de séances programmées
- nombre de films diffusés
- nombre de spectateurs

[La mise en œuvre de cette annexe peut être concrétisée par l'Association, soit sous la forme d'un document particulier présenté au Département lors des discussions de bilan, soit sous la forme d'un ajout intégré à son propre bilan d'activités]

Délibération n° 18-01 du 6 juillet 2023

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE MASCULINE DE RUGBY 2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX PORTEURS DE PROJETS – CONVENTION – AVENANTS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan d'accompagnement départemental pour la promotion de la Coupe du Monde Rugby 2023 approuvé par sa délibération n°18-1 du 30 septembre 2021,

Vu la convention avec l'USEP 93 approuvée par sa délibération n°18-3 du 9 décembre 2021,

Vu la convention 2022 – 2024 avec l'association « Cinéma 93 » approuvée par sa délibération n°3-1 du 24 mars 2022,

Vu la convention avec le GIP France 2023 approuvée par sa délibération n°18-5 du 7 juillet 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour la mise en place de projets d'accompagnement de la coupe du monde de rugby 2023 :

- **Collège Georges Politzer – La Courneuve**

Du rugby à l'olympisme, les élèves de Politzer

partent à la rencontre de la culture rugbystique

8 295 euros



- **Rugby club de Noisy-le-Grand**
Village rugby 2023 15 000 euros
- **Cinémas 93**
Ciné-mêlée 4 000 euros
- **commune de Tremblay-en-France**
Coupe du monde de rugby pour toutes et tous 15 000 euros
- **Espérance sportive de Stains - section rugby**
Été ovale à Stains 7 750 euros
- **Commune de Livry-Gargan**
Livry-Gargan en ovalie 15 000 euros
- **commune de Saint-Denis**
Rugby S'cool 15 000 euros
Rugby Style 15 000 euros
- **Rugby olympique de Pantin**
Pantin et la Seine-Saint-Denis, terres de rugby :
transformons l'essai 15 000 euros
- **Union sportive de l'enseignement du premier degré 93 (USEP 93)**
Écol'Ovale 10 000 euros
- **Association sportive du collège Robespierre – Épinay-sur-Seine**
L'Ovalie d'Épinay 2 325 euros
- **Association des sportifs de l'Université Paris 13**
Five All Sup 93 3 400 euros

- ALLOUE une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 100 000 euros à la commune de Saint Denis pour la mise en place du « rugby village », lieu de célébration pendant toute la durée de la coupe du monde, dans le cadre de son programme d'accompagnement « La mêlée » ;

- APPROUVE la convention de partenariat avec la commune de Saint-Denis dont le projet est ci-annexée ;

- APPROUVE les avenants, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations suivantes :

- Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP 93),
- Cinémas 93 ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer ladite convention et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.